

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

1RW 43140  
Objet

Augmentation du taux  
horaire de surveillance  
des cantines scolaires  
et de l'interclasse

DATE DE CONVOCATION

19 octobre 1973

DATE D'AFFICHAGE

19 octobre 1973

Nombre de conseillers  
en exercice 26

Nombre de présents 22

Nombre de votants 24

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize  
le dix neuf octobre à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. STIPAL,  
DUFOUR, BUCHET, BUJARD, COLLE, NAULIN, BARDE, LARGETEAU, MONTRON, DOIREAU,  
LACHAUD, BROTRÉAU, BERLAND, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, PAPEAU, TAP,  
Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. M. BIDEAU par Melle FOUCHÉ  
N. LARRIERE par M. BOUCHET

Absents : MM. DOKECO, RIVIERE

M. MONTRON a été élu Secrétaire.

Le taux horaire des agents chargés de la surveillance des  
cantines scolaires et de l'interclasse n'a pas été augmenté depuis  
le 1er septembre 1972.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

DECIDE :

- de porter le salaire horaire des agents chargés de la surveillance des cantines scolaires et de l'interclasse à 7 F à compter du 1er octobre 1973.
- dit que la dépense sera imputée au chapitre 944 du Budget.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

